DERNIÈRE HEURE

Ala Chambre

Physionomie de la séance

M. Vaillant ne s'est trompait qu'à demi en disant hier que si la abjonction du projet relatif à la justice militaire et aux conseils de guerre était voté, la discussion aurait lieu tout de même. Pendant toute la séance matinale, on a encore bataillé sur cette question si complexe et sur toutes celles qui s'y rattachent.

Il est vrai que les auteurs d'amendements ont été à peu près les seuls à prendre la parole.

Le rapporteur n'a dit que quelques mots et le ministre a répété plusieurs fois qu'il fallait d'abord voter le budget et que l'on discuterait plus tard.

La Chambre a voté une motion acceptée par le général André, invitant le ministre à réorganiser les compagnies de discipline; il est vrai que la discussion reprendra quand ce projet sera examiné à fond.

Le terrain s'est trouvé malgré tout déblayé; mais la discussion n'a pas marché plus vite pour cela. On a parlé de l'élevage, de la journée de 8 heures pour les ouvriers de la guerre, de la pension, du dédoublement des corps militaires; autant de sujets sur lesquels on parle des heures entières.

Il n'est du reste pas toujours facile de suivre les observations techniques des projets des auteurs, du ministre ou du commissaire du gouvernement.

Il faudrait pour cela avoir des connaissances spéciales que la grande majorité des députés ne possèdent pas.

A noter le vote presque unanime par lequel la chambre a invité le ministre à présenter un projet accordant des pensions aux anciens soldats nécessitant ayant servi sous l'empire de la loi de 1832.

On a terminé aussi la première partie du budget de la guerre concernant les troupes métropolitaines.

Lundi on s'occupera des troupes coloniales.

T. H.

LA CONFÉRENCE DES SUCRES

Anvers, 28 février. — Le journal *La Métropole* dit avoir reçu de source absolument autorisée les informations suivantes dont elle garantit l'absolue exactitude :

1° Les délégués internationaux à la conférence de Bruxelles se sont mis d'accord sur la convention suivante :

1° Suppression de toutes les primes directes et indirectes dans tous les pays représentés à la conférence ;

2° Réduction de la surtaxe douanière dans tous ces pays au taux uniforme de 6 francs, ce qui rendra impossible le maintien des cartels ou syndicats intérieurs en Allemagne et en Autriche ;

3° Application de la législation nouvelle, à résulter de la convention sous le contrôle international, à partir du mois de septembre 1903.

Certains délégués ont demandé de pouvoir soumettre encore cette convention à la ratification définitive de leurs gouvernements respectifs.

La réponse de ceux-ci devra être fournie à une dernière séance fixée à samedi prochain à 11 heures du matin. Cette séance est considérée dans le milieu officiel comme une simple réunion d'entérinement.

Bruxelles, 28 février. — La conférence a poursuivi l'examen du projet de convention dont la discussion a le moins retenu les délégués sur lesquels les chances de vue se sont produits sont notamment l'égalité de traitement à appliquer dans les pays produisant le sucre de betterave et le sucre de canne et le régime spécial dont bénéficieront les pays non exportateurs.

On espère qu'après la séance de demain l'accord s'établira entre les puissances représentées et qu'il pourra dès lors être procédé à la rédaction définitive de la convention destinée à recevoir la signature des plénipotentiaires.

Les travaux se poursuivront pendant quelques jours encore, toutefois l'avis des puissances étant demandé télégraphiquement sur certains points, notamment sur la question de l'abaissement éventuel du taux de surtaxe dont seront frappés les sucres à importation dans les divers pays producteurs, on espère recevoir ces réponses pour la séance de demain.

LES PALMES

Paris, 28 février. — Serait-ce vrai, cette fois? On annonce que les nominations académiques : officiers de l'instruction publique, officiers d'académie, paraîtront la semaine prochaine au *Journal officiel*.

En l'on appelle cela **promotion de janvier** »!

L'alcool d'industrie

Paris, 28 février. — Les représentants des départements intéressés à la culture de la betterave et à la production de l'alcool d'industrie se sont réunis aujourd'hui au Palais Bourbon.

Après un échange de vues, la réunion a nommé une commission chargée de surveiller, au cours du débat sur la loi des finances, la discussion des propositions relatives aux alcools et aux sucres.

Ont été désignés comme membres de cette commission : MM. Ribot, Rose, Dansette, Pichon, Kiotz, Delaune, Berzez, Castelin et Noël.

GRÈVE DE MINEURS

Privas, 28 février. — Les ouvriers de la Compagnie des mines de Lhorne se sont mis en grève cet après-midi à la suite d'un avis affiché dans les chantiers donnant avis que les salaires seraient diminués à partir du fer mars.

La rançon de Miss Stone

Constantinople, 28 février. — Il y a de bonnes raisons de croire que le gouvernement américain enlamera des démarches pour obtenir le remboursement de la rançon de miss Stone.

Il prétend, en effet, que la Turquie est responsable de la capture de miss Stone et de sa compagne, d'autant plus que cette capture a été effectuée en sol turc.

Il se pourrait que cette demande produisît des complications sérieuses, car la Turquie rejette toute la responsabilité sur la Bulgarie.

Le siège d'une maison

Brest, 28 février. — L'administration des contributions directes a dû faire le siège d'une maison à Brest pour procéder à la saisie des meubles de deux cultivateurs, les frères Rolland qui refusaient de payer les contributions qu'ils doivent à Conquet où ils étaient précédemment.

Quand l'agent du fisc frappa à leur porte les frères Rolland lui dirent de se retirer s'il ne voulait pas être fusillé. L'agent alla chercher le commissaire de police et quand plus les sommations de ce dernier, les frères Rolland refusèrent d'ouvrir.

Pendant que le serrurier tentait de forcer la porte, des chouans tirèrent des coups de feu derrière pour la maintenir. L'agent du fisc a pu saisir les meubles d'une chambre pendant que les frères Rolland barricadés dans une pièce à côté le menaçaient de leurs fusils.

Après le départ des autorités, les frères Rolland se sont de nouveau barricadés et ils ont déclaré qu'ils s'opposeraient par la force à l'enlèvement des meubles.

France et Italie

Rome, 28 février. — M. Prinetti, ministre des affaires étrangères, a reçu ce matin M. Rixquent, secrétaire de la Ligue franco-italienne, accompagné de MM. Leon Bonet, Pennes et Vibert, délégués. Le ministre a félicité la Ligue de son heureuse initiative et de l'œuvre par elle accomplie.

La dépêche du Président Loubet en réponse à M. Luzzatti a produit très bonne impression.

A onze heures, à l'ambassade de France a eu lieu un déjeuner offert par M. Barrère, ambassadeur de France auprès du Quirinal au maire de Rome, aux délégués de la Ligue franco-italienne et du comité Victor Hugo.

Les assassins du jardinier de Bondy

Paris 28 février. — M. Hamard, sous chef de la sureté vient de retourner le passage à Paris de Bidault et de sa maîtresse, pendant la nuit qui a suivi l'assassinat du jardinier Leroy. Bidault et sa maîtresse ont passé la nuit à l'hôtel de Bordeaux, boulevard de l'Hopital.

L'assassin a été extrait de la cellule qu'il occupe à la *prison de la Santé*, ce matin à 10 heures 1/2 et a amené à l'hôtel de Bordeaux où il a été confronté avec le logeur qui niait avoir reçu Bidault et dont le registre ne portait aucune inscription relative au séjour des deux coupables.

Contravention a été immédiatement dressée contre l'hotelier. Les perquisitions opérées dans la chambre occupée par l'assassin et sa maîtresse n'ont amené aucun résultat.

A 8 h. 1/2 Bidault, qui semblait charmé de cette promenade matinale a été reconduit à sa cellule de la Santé.

LES TROUBLES A L'ÉTRANGER

EN ESPAGNE

Craintes d'une nouvelle agitation à Barcelone

Perpignan, 26 février.— Une dépêche de Barcelone, datée du 27 février à midi, annonce que les autorités ont reçu des confidences de certains éléments ouvriers disant que des conciliabules ont lieu dans le but de déclarer incessamment une nouvelle grève générale. Des précautions sont prises pour l'éviter.

Les ouvriers métallurgistes exigent, avant de reprendre le travail, la mise en liberté de tous les ouvriers détenus à la suite de la dernière grève. Les grévistes exercent toujours leur vigilance sur leurs camarades qui ont repris le travail.

AUTRES TROUBLES

Madrid, 28 février. — On télégraphie de Carthagène :

Dans la région des mines, une nouvelle agitation fermente. Un télégramme de Tolède annonce que la question des octrois a provoqué une émeute.

A Madridejos, les émeutiers ont brûlé les papiers de l'octroi et ont lapidé les bureaux ; ils ont en outre coupé les fils télégraphiques.

La gendarmerie est partie pour Madridejos.

Démarche des grévistes — Une proclamation du capitaine-général — Le calme renaît

Barcelone, 28 février. — La commission des grévistes métallurgistes a conféré cet après-midi avec le gouverneur. Elle a offert de reprendre le travail demain matin.

Le gouverneur a promis d'obtenir pour les ouvriers toutes les améliorations. Le capitaine général a publié une proclamation remerciant ceux qui ont contribué à ramener le calme et à rétablir l'ordre. Dans cette proclamation **il dit que la situation a été des plus graves et même désespérée.** On a dû faire escorter les enterrements par des troupes.

La tranquillité continue à régner. De nombreuses familles qui avaient émigré commencent à rentrer.

BELGIQUE

Incendie criminel

Bruxelles, 28 février. — Les écuries de M. Victor Body, à Farcienne, viennent d'être détruites par un violent incendie. Huit chevaux ont péri dans les flammes. Ce sinistre doit être attribué à la malveillance, car le feu a été allumé en plusieurs endroits à la fois.

Drame du braconnage

Bruxelles, 28 février — Le garde-chasse de M. Poestrasis, de Noduwez-les-Jodogne, assistait au repas de noces de sa fille, quand on entendit des coups de feu dans la montagne.

Il alla voir et aussitôt qu'il fut en vue, un braconnier lui tira un coup de crosse de fusil. La victime est à toute extrémité.

Le garde prétend qu'il a été attaqué par des braconniers et que c'est en se défendant qu'il a blessé Victor D...

Chronique électorale

1re circonscript. de Valenciennes

Nous avons annoncé que M. Weil-Mailer, pour raisons de santé, ne solliciterait pas le renouvellement de son mandat.

Deux candidatures sérieuses, que M. Dervaux, industriel à Condé, ancien conseiller général, républicain mélinisté, s'est mis sur les rangs.

D'autre part, les républicains ont offert la candidature à M. Castiau, conseiller général du canton, dont on espère obtenir l'acceptation.

Enfin, le *Réveil du Nord* parle d'un « industriel de la région qui aurait demandé quelques jours de réflexions avant de prendre une décision définitive ». Il s'agit, croyons-nous, de M. Debièvre, adjoint au maire de Valenciennes.

Rappelons que le candidat du P.O.F. est M. Mellin.

***

On nous écrit de Valenciennes :

Dimanche prochain, 2 mars, un congrès républicain se réunira à Valenciennes. Il désignera le candidat qui portera le drapeau de la République démocratique aux élections législatives prochaines et décidera les mesures à prendre pour soutenir énergiquement le candidat choisi.

Le bruit court avec persistance que M. Weil, député sortant, réitérait son mandat. Nous ne dépositions pas que notre vaillant député ait été abusé et il est, au moins, intentionné de se retirer. Mais maintenant il a recouvré la santé. Vu les divisions qui règnent au sein de notre parti, il a résolu de demander au congrès de lui renouveler sa confiance. Weil sera donc le candidat de tous les républicains.

A la désaggrégation si regrettable des forces républicaines, la réaction oppose une attitude de cohésion remarquables.

Aussi M. Weil, vieux lutteur, républicain de longue date, ne peut-il abandonner le combat dans des circonstances aussi périlleuses. Il ne peut se dérober à son devoir : il a donc l'intention d'aborder la lutte aux élections législatives prochaines. Sur son nom se rallieront les suffrages des vrais républicains, car que peut-on lui reprocher? Ses votes ne sont entachés d'aucune compromission avec la droite. Et puis, les attaques incessantes dont les réactionnaires les décochent ne sont-elles pas un gage suffisant de sa foi républicaine? C'est aux attaques dont il est l'objet que se mesure le degré de républicanisme de tel ou tel. Pourquoi les digues descendantes de Loyola vouent-ils à M. Weil une haine plus profonde encore qu'aux vrais? Parce qu'il a voté la loi sur les Congrégations, parce qu'il a besoin républicaine et surtout parce qu'il a voté cette fameuse loi sur les congrégations religieuses.

Que ceux-là le sachent M. Weil est certain de recueillir les suffrages des vrais républicains et comme ceux-ci forment la majorité dans notre circonscription, il est certain de ne pas déclure six lecteurs du *Valenciennois* et de la *Dépêche*.

Un pur démocrate.

2e Circonscription de Béthune

Par une lettre adressée à ses électeurs, M. Lemaire annonce qu'il ne présentera pas dans la 2e circonscription de Béthune, composée des cantons de Lens et de Cambrin.

Cette décision de M. Lemaire semble contraire à l' « invitation » qui lui avait été faite par le « Parti socialiste français » dans le Congrès tenu dimanche à Lens, et qui, en termes exprès, en prévoyait le développement pour le choix de la circonscription de Béthune-Houdain.

Chronique Régionale

Betterave et alcool

Les députés des régions qui se livrent à la culture de la betterave et à la production de l'alcool industriel, se sont réunis hier vendredi. Après un échange de vues, ils ont, en outre, nommé une commission chargée de surveiller, au cours de l'examen de la loi de finance, la discussion des propositions sur les alcools. Cette commission est composée de MM. Ribot, Rose, Delaune, Dansette, Kiotz, Berzez, Pichon, Castelin et Noël.

Distinctions honorifiques

Les distinctions suivantes ont été décernées pour des actes de courage et de dévouement :

Nord. — Médailles de bronze : MM. Jérôme, chef de la sûreté, à Lille : Chariet, brigadier de police, à Lille.

Mentions honorables : M. Parine, caporal à la compagnie de sapeurs-pompiers de Douai.

MM. Bauduin, à Rosult : Lesage, sous-brigadier et Mahieu, préposé des douanes, à Mons-en-Baroeul.

Lettre de félicitations. — M. De Thandt, soldat au 110e régiment d'infanterie, à Dunkerque.

Pas-de-Calais. — Médailles de bronze : MM. Wattez, à Saint-Venant ; Weens, à Calais.

ARMÉE ET MARINE

RÉSERVE. — *Infanterie.* — Sont nommés au grade de sous-lieutenant :

Au régiment de Lille : MM. Olivier Descamps, ex-sous-officier, adjudant d'infanterie en retraite ; Maurice Dervaux, Louis Horez, ex-sous-officier de l'armée active ; Eugène Delroy, Albert Guérin, Jules Leclercq, sous-officiers réservistes.

Au régiment de Valenciennes : MM. Louis Bastien, Aimable Dhordain, adjudants d'infanterie en retraite, Jacques Rey, ex-sous-officier de l'armée active ; Paul Meurisse, sous-officier réservisté.

Au régiment d'Arcenas ; MM. Jean Pasquotini adjudant d'infanterie en retraite ; Gaston Bailgand, ex-sous-officier de l'armée active ; Irénée Durand, sous-officier réservisté.

Au régiment de St-Omer : M. Pierre d'Espérin, sous-officier réservisté.

Au régiment de Dunkerque : MM. Auguste Testelin, Nestor Tartar, ex-sous-officiers de l'armée active ; Alfred Dodanton, sous-officier réservisté.

Au 145e : MM. Emile Chareyre, Prosper Lebas, Louis Leclercq, adjudants d'infanterie en retraite.

Au 16e bataillon de chasseurs : M. Victor Doyard, adjudant d'infanterie en retraite.

La Convention d'Arras

Nous avons annoncé d'après la *Revue générale des Questions Economiques* que la Convention d'Arras avait décidé entre les Houillères et les mineurs était prorogée. Il résulte de nos renseignements particuliers que la Convention n'a été jusqu'ici l'objet d'aucun examen.

L'industrie verrière

Réponse aux maîtres de verreries

Reconnaître une erreur n'est pas un tort et nous concédons volontiers aux maîtres des verreries que les Bouteilles de Vierzon ne tirent de la concurrence sont antérieures à la formation de l'association, année 1895, mais il existait auparavant un comptoir et rien ils ont nous confondre.

MM. les maîtres de verreries ne veulent pas que des baisses aient été faites intentionnellement. Nous n'avons pas sous les yeux les chiffres du passé, les archives nationales. Nous nous renseignons où nous pouvons, et il se peut que les renseignements recueillis ne soient pas toujours exacts.

Voici des chiffres qui nous sont donnés par un ancien maître verrier qui ne peut non plus pourrait témoigner des manœuvres dont il a été l'objet.

Aux premiers jours de janvier 1893, les circulaires annoncaient à Arras que les Bouteilles de 1 fr. 1 francs 1/2 était baissée à 21 fr. Etait ce la concurrence qui était cause de ce brusque abaissement des cours?

Dans sa plaidoirie au tribunal de commerce (affaire Hard-Pommeroulle) Me Bouquet, M. Pommeroulle n'a pas voulu dire autre chose. Il en aurait peut-être dû avantage si ce n'est non présence aux débats. Il a même insinué que les maîtres verriers patrons avaient la vie dure et devaient bien se tenir à l'association. Les gros se réservent la part du lion et manœuvrent à leur guise.

En faisant la baisse, les maîtres n'ont jamais consigné dans leurs procès-verbaux, leur intention de nuire à la concurrence, de serrer qu'il y avait d'en trouver le prouve.

Il en est de même pour les stipulations à la liberté du travail comportées dans les signalements d'ouvriers congédiés pour causes syndicales et faits contre. Dans ce qua nous diffusions et nous affirmons que ces procédés sont en usage chez les patrons. Prenez garde ! Nulles pas trop loin, et Me Albert se laissait pas prendre pour les nombreuses et sûrs sujet ? Et puis n'avons-nous pas encore des victimes

Les lecteurs suivant avec attention cette discussion ont pu voir que notre idée concernant la ruine de la verrerie de Pommeroulle était désintéressée. Qu'on veuille y en rendre compte notre première réponse : *Réveil*, 17 février, *Progrès*, 22. Nous n'avons rien à changer à cette question.

Une chose dont nous avons parlé et sur quel les maîtres gardent un silence prudent. C'est l'affaire du Jeumont et Blanc-Misseron. Nous avons démontré que, s'ils tenaient à conserver l'industrie en municipalité.

France, ils ne se gênaient pas pour le faire en détriment de l'ouvrier français.

Ils puis voudraient-ils faire croire que c'est par intérêt pour les ouvriers qu'ils voulaient sauvegarder l'industrie en France, qu'ils ne s'y intéressait pas prendre : Tous savent qu'ils ne sont que des ouvriers et que le jour où la machine remplacerait dans la fabrication du verre à vitres, on les laisserait de côté.

Ce n'est point par pessimisme que nous sortions de la sorte ; un fait s'y rapportant entièrement vient à l'appui. Nous allons le citer.

A la société des Verreries de Fresnes. *Les machines à bouteille occupant un four*, il faut se débarrasser des ouvriers qu'aline est remplacée. Vous allez voir si la dite société mot des formes pour opérer ce débarras. Lisez cette lettre qu'elle adressa à nous ayez dont elle n'a plus besoin et dont certains sont à son service depuis dix ans.

Monsieur X...

soufleur à bouteilles, à Fresnes (Nord).

« Prévoyant ne plus avoir besoin de vos services, nous avons l'honneur de vous donner votre préavis de deux mois.

« Le dit *Soufleur* vous sera donc libre d'engagement et vous pourrez toucher les sommes vous revenant ».

Pour le Conseil d'administration, et par délégation,

A. DESCAMPS.

Tout l'intérêt porté au travailleur par l'employeur est dans ces six lignes : « Nous n'avons plus besoin de vous, allez-vous en », Et cet aspoil n'est pas unicial à la Verrerie de Fresnes, il est celui du monde capitaliste en général.

Le raisonnement des maîtres de verreries consumant à la représentation de la crise étrangère sur le marché français courrait être admis. Mais les chos ses sont moins dangereuses que nous ne le crie que du calcul que nous avons signalé. Il concorde bien non avec l'affirmation d'un négociant, très au courant des dessous du commerce du verre qui est venu avoir assez de l'Association et qui nous a déclaré : Ces gens-là sont sans pitié, il y a une baisse de 10 et un sous-traitant qui ne veut pas vendre manque de l'argent.

L'opinion de notre ami *le gamin* qui s'est chargé d'observer le marché international et de nous tenir au courant n'est pas différente de la notre. La lutte signalée entre les verriers et les sous-traitants ne ministres chez nous. En intervenant, nous nous sommes montrés comme un élément avec qui il fait bon compter.

Quant aux agents de discorde, le camarade Hanrart les a signalés hier. Ce n'est pas nous qui avons commencé la dispute.

Ch. DELZANT.

LE SPORT

VÉLOCIPÉDIE

La course Paris-Roubaix

Ta Année — 30 mars 1902

Plus encore que les années précédentes, et ce n'est pas peu dire, la Course Paris-Roubaix obtient un succès énorme auprès du public connaisseur de la part des coureurs. Toutes les sociétés vélocipédiques ou ski-diques ayant leur lieu d'attache sur le parcours ont tenu à apporter leur concours gracieux à *l'Auto-Vélo*, et au *Nord-Sportif*, organisateurs de l'épreuve.

De leur côté les coureurs ont répondu en grand nombre à l'appel des deux journaux et dès maintenant, c'est-à-dire vers le milieu de la dite Ruée pour la course, plus de 50 routiers ont déjà envoyé leur adhésion.

Parmi ces on remarque les noms les plus en vogue :

Lesna, le gagnant de l'an dernier ; Bar, Pischer, Fourcaux, A. Garin, Ancouturier, Lepoutre, Ch. Kerff, le Suisse Jaeck, Kneppert, les Allemands Krauss, Mottet, Gérard, Dupont, Lesna, Tubbaz, Dicuna, Hovenaers, Burger, Samson, etc. Bref, le plus joli lot de coureurs que la course ait jamais réuni.

Les contrôles seront installés à Paris (départ), Pontoise, Beauvais, Breteuil, Amiens, Doullens, Arras, Seclin et Roubaix (arrivée au Vélodrome).

FINANCES

Paris, le 28 février 1902.

La liquidation s'est effectuée facilement et le marché reste calme mais ferme en général.

Le 3 0/0 s'avance de 10 c. à la liquidation et à 101.10 pour fin mars ; le 3 1/2-0/0 vaut 101.85.

Nos établissements de crédit sont bien tenus : Le Crédit Lyonnais gagne 5 francs à 1.305 ; le Comptoir National d'Escompte s'inscrit à 580 ; le Crédit Foncier à 722 et le Sociétés Générale à 481. Le Comptoir Français des Mines d'Or et de l'Afrique du Sud est à 114.

Dans le compartiment industriel, les Wagons-Lits montent à 315 ; le Gaz consolidé son avance à 950 ; la Dynamite Centrale oscille entre entre 795 et 740.

Sur la cote officielle, Cuivre de la Société des Caoutchoucs du Cercul s'inscrit à 170 fr. et la Part à 24 fr.

Les fonds étrangers sont en reprise. Italien 100.65. Extérieur 77.12. Sterbe Unités 4 0/0 68.35 avec un marché ravi.

Le Marché belge reste calme. 3 0/0 99.45. Dividende Compagnie Nationale en nouveau progrès à 130. La Capital Aciéries d'Anvers s'élève à 95. Charbonnages italiens. Asturienne soutenue à 4.907.50 Privilégiés et Ordinaires Usines Delta 45 et 35. Valeurs Congolaises en petit progrès.

Nos Chemins de Fer restent faibles.

ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 28 février 1902

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir, à 8 heures 1/2 dans la salle ordinaire de ses délibérations.

M. Motte, maire, président.

Etaient absents : MM. Toneul, J.-B. Noyelle, excusés ; Legrand, Delaplace, Dubois, conseillers.

M. Motte, maire, présente M. Devernay comme secrétaire général, puis donne la parole à M. Sayet pour donner lecture de la situation financière de la ville, constatant qu'il y a un déficit global pour 1901, de 700.000 francs et pour hâcier le budget de 1902, un déficit de 824.000 fr.

M. Bailleul, prenant la parole, déclare que le déficit est dû à la mauvaise situation commerciale de Roubaix.

M. Motte, répondant à M. Bailleul, dit que le déficit est dû à la guerre sociale dont M. Bailleul a cet fait le défenseur alors que M. Carrette répondait les théories de M. Guesde, M. Guesde.

Comme on manifeste dans le public, M. Motte déclare que si le silence ne se rétablit pas, il fera évacuer la salle réservée au public venu pour écouter les conseils manifestes.

M. Van Waerebeke s'étonne que M. Motte ne sache pas que la crise commerciale n'est due ni à l'armature des ouvriers, ni à la guerre sociale, qu'elle est en dehors de toute idée politique.

Une altercation se produit entre plusieurs conseillers, et MM. Wattremez et Bailleul.

M. Rousseau, M. Motte, rendez deux sous un verre qui n'en vaut qu'un.

M. Bailleul, — J'invite tous les cabaretiers à voter pour nous.

Une altercation se produit entre MM. Rousseau, Dubois, Wattremez et Bailleul, ces derniers reprochant à M. Dubois de travailler pour ses patrons, tandis qu'eux travaillent pour tous les ouvriers.

M. Motte déplore que Roubaix ait diminué comme habitants, tandis que Tourcoing, malgré la crise commerciale augmentait.

M. Van Waerebeke dit que si Tourcoing a augmenté c'est à cause des villages qui l'entourent.

M. Motte. — Nous n'allons pas faire un tour de Roubaix.

M. Rousseau. — Vous êtes la cause du déficit du budget.

M. Bailleul. — Vous êtes un calomniateur, M. Rousseau, un menteur.

M. Motte. — Du calme, M. Bailleul, je vous rappelle à l'ordre.

M. Bailleul. — M. le maire, on nous insulte, on nous dit que nous sommes dépopulé les hommes municipaux.

M. le maire. — Du quelque côté que vous viennent les insultes, je suis décidé à les réprimer.

L'incident est clos.

M. Sayet demande la parole pour déclarer que ce, comme le déclarait en 1901, le conseil avait diminué les prévisions il aurait évité les frais supplémentaires.

L'incident est clos par M. Motte, qui déclare que la communication de M. Sayet est renvoyée aux commissions.

Le Conseil approuve la somme de 339 fr. comme dépenses imprévues de l'exercice 1901 ; le vote une somme de 1.000 fr. comme mandats spéciaux pour l'exercice 1901 ; il vote une somme de 1195 fr. comme dépenses imprévues pour le commencement de l'exercice 1902.

Le Conseil maintient pour les rôles des contributions directes les centimes additionnels tels qu'ils étaient votés pour 1901.

Le Conseil, sur la proposition du Maire, vote un crédit supplémentaire de 990 fr. pour le service des enfants abandonnés et assistés pour l'année 1901 ; il accorde la somme de 1463 fr. pour faire face aux dépenses de l'établissement de bains de la rue de Rome.

M. Motte. — Messieurs, je vous prie de remarquer que cet établissement, toujours en déficit, met la ville en mauvaise posture ; j'appelle l'attention des commissions à ce sujet.

M. Van Waerebeke. — Lorsque cet établissement a été créé on n'est pas pour rapporter, mais pour permettre aux malheureux de se soigner à bon marché.

M. Motte. — Nous sommes d'accord. mais étant donné ce que coûte cet établissement, j'estime qu'on pourrait faire mieux, donner des bons, etc., etc., mais toujours dans l'intérêt de la ville.

M. Bailleul. — C'est la démolition que vous voulez commencer.

M. Motte. — *Nous ne voulons rien démolir*, cet établissement ouvrira à notre chose.

M. Bailleul. — Nous voulons vous demander sincèrement si c'est une démolition des œuvres sociales que vous voulez commencer.

M. Motte. — Lorsque je voudrai démolir, je viendrai avec des propositions fermes... ce que je déclare maintenant c'est que cet établissement coûte beaucoup plus que ce qu'il rapporte. Nous passons à l'article suivant :

La fourniture de cabans et de pélerines pour l'octroi étant renvoyée aux commissions, M. Motte, dit que la commission devra s'inspirer des intérêts roubaisiens pour prendre des draps peignés.

M. Wattremez. — M. Motte s'est prononcé, la commission obéira !

M. Motte. — (A la majorité). MM. laissez continuer votre ignorance.

Plusieurs questions de voierie, de retraites et subsides sont renvoyées aux commissions compétentes.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Chambre de Commerce

Le Conseil, sur le rapport de M. P. Desplanches, s'associe au vœu émis par le Conseil municipal du Hâvre, le 28 décembre 1900, lequel tend à obtenir que tous les électeurs aux Tribunaux de Commerce soient appelés, tous les ans, pour l'élection des membres des Chambres de commerce.

Fourniture de bois à l'Institut Turgot

M. Lehoucq demande à céder son entreprise de fourniture de bois à l'Institut Turgot à MM. Fontier frères, négociants en bois qui acceptent de se substituer à l'adjudicataire. La substitution demandée ne modifiant en rien la situation de la ville, le Conseil sur le rapport de M. D. Séguré, adopte.

Hospices ; budget primitif de 1902

Bien que les ressources propres des hospices permettent, par suite de la location d'immeubles, d'augmenter les sommes affectées aux hospitalisés, le budget primitif ne subit de changements, pour l'exercice 1902, prévoit les subventions suivantes :

Pour le serv. hosp. propr. dit	Fr.	369.000
Pour les secours à domicile	»	150.000
Pour accouchem. et layettes	»	5.000
Pour secours en esp. bi-mens.	»	7.000
Pour le serv. des incurables	»	70.000
Total	Fr.	572.000

Au budget primitif de la Ville de l'exercice 1901, le total des mêmes dépenses s'élevait à 565.000 francs.

Quoi qu'il en soit, ce document présente le résultat suivant :

Recettes	Fr.	783.916 55
Dépenses	»	781.940 71
Excédent de recettes	Fr.	1.996 84

Le Conseil approuve ce budget.

Bureau de Bienfaisance ; budget primitif de l'exercice 1902

Pour l'exercice 1902, la commission administrative de Bureau de Bienfaisance demande l'intervention communale de la manière suivante :

Subvention ordinaire	Fr.	280.000
Id. pour layettes	»	6.000
Total	Fr.	286 000

En ce qui touche l'exercice 1901, le budget primitif municipal a prévu pour les mêmes objets :

Subvention communale	Fr.	280.000
Id. pour layettes	»	4.000
Total	Fr.	284.000

Le budget présenté paraissant bien établi, vote fire et 3e commissions sont d'avis qu'il peut être arrêté ainsi qu'il suit :

Recettes	Fr.	363.549 56
Dépenses	»	363.423 44
Excédent de recettes	Fr.	125 90

Adopté.

Tramways ; création d'une ligne entre Orchies et Lannoy-Roubaix-Tourcoing

Les fire et 3e commissions ont pris connaissance de la délibération prise par le Conseil municipal de Wiliems, ainsi que de la lettre de M. Demessmay, conseiller d'arrondissement à Cysoing, tendant à obtenir l'établissement d'une ligne ferrée à voie étroite pour relier Orchies et Cysoing à Lannoy, à Roubaix et à Tourcoing.

Considérant que cette ligne est réclamée depuis longtemps et que le Conseil municipal de Roubaix a toujours appuyé les demandes ayant pour but le même but, le Conseil donne un avis favorable à l'établissement de cette ligne.

Bureau de tabac, place Faidherbe

Le Conseil donne un avis favorable à la pétition des habitants de la place Faidherbe, demandant la création d'un bureau de tabac sur cette place.

Service médical scolaire

Le Conseil, sur le rapport de M. C. Gayde, décide que tous les ans il sera fait dans toutes les écoles un lavage avec désinfectants, suivi de l'application d'une couche de chaux aux plafonds.

Grande-Harmonie ; renouvellement des uniformes

Le Conseil vote un crédit de renouvellement des uniformes de la « Grande-Harmonie » ; un crédit de 7.304 fr. 50 à prélever sur les fonds disponibles de l'article 160 du budget primitif de l'exercice 1902.

A ce propos, M. Bailleul fait constater que depuis 1878 la « Grande-Harmonie » ne renouvelle et qu'il ne lui suffit pas de beaux habits pour se présenter dans les rues de la Ville, etc.

M. Motte. — M. Bailleul vous êtes trop sévère pour la « Grande-Harmonie » qui a montré tous les instants, tant en ville qu'en dehors, dans des cas d'où de la fête entière que dans des circonstances d'un plaisir du premier ordre.

La majorité. — Nous sommes de votre avis !

M. Motte. — Au risque de déchaîner la guerre d'harmonie, je demanderai que ces habitués soient en poignée de Roubaix.

M. Desrousseaux demande à la « Grande-Harmonie » et M. Bailleul demande à ce que la « Grande-Harmonie » sorte, aille au concours.

M. Motte. — Nous demanderons à la « Grande-Harmonie » de faire toutes les fois qu'elle le pourra, le plus souvent possible, mais nous allons l'habiller.

M. Bailleul. — Elle pourrait se faire entendre au concours de Lille.

M. Motte. — Elle y attirerait tout le monde et ferait fair tous les concurrents. (On rit).

Festival des 25 et 27 mai 1902

Le Conseil vote un crédit supplémentaire de 13.700 fr. pour subvenir aux dépenses diverses nécessitées par le festival des 26 et 27 mai 1901.

Finances

Le Conseil décide de supporter les frais, soit 220 fr. 62 pour des sommes irrécouvrables, vote un crédit supplémentaire de 601 fr. 35 pour l'impression du rapport annuel du maire ; vote une somme de 35.740 fr. 70 pour perfecto, exer 1901, les dépenses de perception des droits d octroi, et une somme de 770 fr. pour indemnités à MM. les contrôleurs des contributions directes pour remaniements divers ; vote en vue de taxe des remplacement, dans le cas où la suppression de l'octroi eût été un fait accompli, 1.000 fr. pour le Conseil, ayant reçu une somme de 14.000 fr. de la Compagnie « Le Petizmoise » pour deux indemnités de 7.000 aux vaves des pompiers Motte et Vercouteire, victimes de la catastrophe du 8 novembre 1901 ; vote une somme de 1.000 fr. pour mandater les indemnités.

M. Bailleul. — C'est la démolition que vous voulez commencer.

M. Motte. — *Nous ne voulons rien démolir*, cet établissement ouvrira à notre chose.

M. Bailleul. — Nous voulons vous demander sincèrement si c'est une démolition des œuvres sociales que vous voulez commencer.

M. Motte. — Lorsque je voudrai démolir, je viendrai avec des propositions fermes... ce que je déclare maintenant c'est que cet établissement coûte beaucoup plus que ce qu'il rapporte. Nous passons à l'article suivant :

La fourniture de cabans et de pélerines pour l'octroi étant renvoyée aux commissions, M. Motte, dit que la commission devra s'inspirer des intérêts roubaisiens pour prendre des draps peignés.

M. Wattremez. — M. Motte s'est prononcé, la commission obéira !

M. Motte. — (A la majorité). MM. laissez continuer votre ignorance.

Plusieurs questions de voierie, de retraites et subsides sont renvoyées aux commissions compétentes.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Chambre de Commerce

Le Conseil, sur le rapport de M. P. Desplanches, s'associe au vœu émis par le Conseil municipal du Hâvre, le 28 décembre 1900, lequel tend à obtenir que tous les électeurs aux Tribunaux de Commerce soient appelés, tous les ans, pour l'élection des membres des Chambres de commerce.

Fourniture de bois à l'Institut Turgot

M. Lehoucq demande à céder son entreprise de fourniture de bois à l'Institut Turgot à MM. Fontier frères, négociants en bois qui acceptent de se substituer à l'adjudicataire. La substitution demandée ne modifiant en rien la situation de la ville, le Conseil sur le rapport de M. D. Séguré, adopte.

Hospices ; budget primitif de 1902

Bien que les ressources propres des hospices permettent, par suite de la location d'immeubles, d'augmenter les sommes affectées aux hospitalisés, le budget primitif ne subit de changements, pour l'exercice 1902, prévoit les subventions suivantes :

Pour le serv. hosp. propr. dit	Fr.	369.000
Pour les secours à domicile	»	150.000
Pour accouchem. et layettes	»	5.000
Pour secours en esp. bi-mens.	»	7.000
Pour le serv. des incurables	»	70.000
Total	Fr.	572.000

Au budget primitif de la Ville de l'exercice 1901, le total des mêmes dépenses s'élevait à 565.000 francs.

Quoi qu'il en soit, ce document présente le résultat suivant :

Recettes	Fr.	783.916 55
Dépenses	»	781.940 71
Excédent de recettes	Fr.	1.996 84

Le Conseil approuve ce budget.

Bureau de Bienfaisance ; budget primitif de l'exercice 1902

Pour l'exercice 1902, la commission administrative de Bureau de Bienfaisance demande l'intervention communale de la manière suivante :

Subvention ordinaire	Fr.	280.000
Id. pour layettes	»	6.000
Total	Fr.	286 000

En ce qui touche l'exercice 1901, le budget primitif municipal a prévu pour les mêmes objets :

Subvention communale	Fr.	280.000
Id. pour layettes	»	4.000
Total	Fr.	284.000

Le budget présenté paraissant bien établi, vote fire et 3e commissions sont d'avis qu'il peut être arrêté ainsi qu'il suit :

Recettes	Fr.